

Fiche d'Inscription à l'École - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

(remplir une fiche par enfant)

Pièces à joindre à la fiche : Justificatif de domicile récent, copie du livret de famille, copie du carnet de vaccination

L'ENFANT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Sexe : Féminin Masculin

Lieu de naissance : _____

INSCRIPTION SCOLAIRE

Maternelle : TPS PS MS GS

Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

Date d'entrée demandée : ____ / ____ / ____

Si l'enfant était déjà scolarisé précédemment :

Classe : _____ Établissement scolaire : _____ Commune : _____

INSCRIPTION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Les enfants de moins de 3 ans pour lesquels la scolarité n'est pas obligatoire, ne seront admis qu'en fonction de certains critères et sous réserve du nombre de place disponibles, après avis de la commission se réunissant en juin et avis des directrices d'école.

DEMANDE DE DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Les inscriptions scolaires sont réparties selon un périmètre scolaire. Les enfants ayant déjà un frère ou une sœur inscrit(e) dans une école sont systématiquement affectés dans la même école.

Si vous souhaitez déroger au périmètre en vigueur, merci de joindre un courrier et les pièces justificatives.

Je demande une dérogation au périmètre scolaire

ENFANT DOMICILIÉ HORS COMMUNE

Pour les enfants domiciliés hors commune, l'inscription doit être motivée par l'un des critères suivants :

- Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas de service périscolaire ;
- Un problème médical ;
- L'inscription d'un frère ou d'une sœur ainé(e) dans une école mordelaise ;
- La prise en charge par une assistante maternelle domiciliée à Mordelles en raison d'horaires atypiques ;
- Une habitation plus proche de Mordelles que de la commune de résidence ;
- Un emménagement en cours d'année scolaire à Mordelles.

Ces demandes d'inscription pour des élèves non domiciliés à Mordelles devront être impérativement accompagnées d'une autorisation de la commune de résidence, d'un courrier et des pièces justificatives.

Nous soussigné.e.s., _____

certifie(nt) l'exactitude des renseignements contenus dans cette présence fiche d'inscription.

En accord avec l'article 372-2 du code Civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Fait à

Le

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2

Les informations personnelles recueillies dans ce document, sont obligatoires et nécessaires pour inscrire votre enfant et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Ces informations sont enregistrées par le Pôle « Éducation » dans un fichier informatisé pour la préparation et la gestion des temps périscolaires et extrascolaire et notamment le logiciel et le portail famille BL-enfance, mis à disposition par la société Berger-Levrault, accessible depuis le site Internet de la commune.

Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 Thorigné-Fouillard cedex ou à dpg@cdg35.fr

